

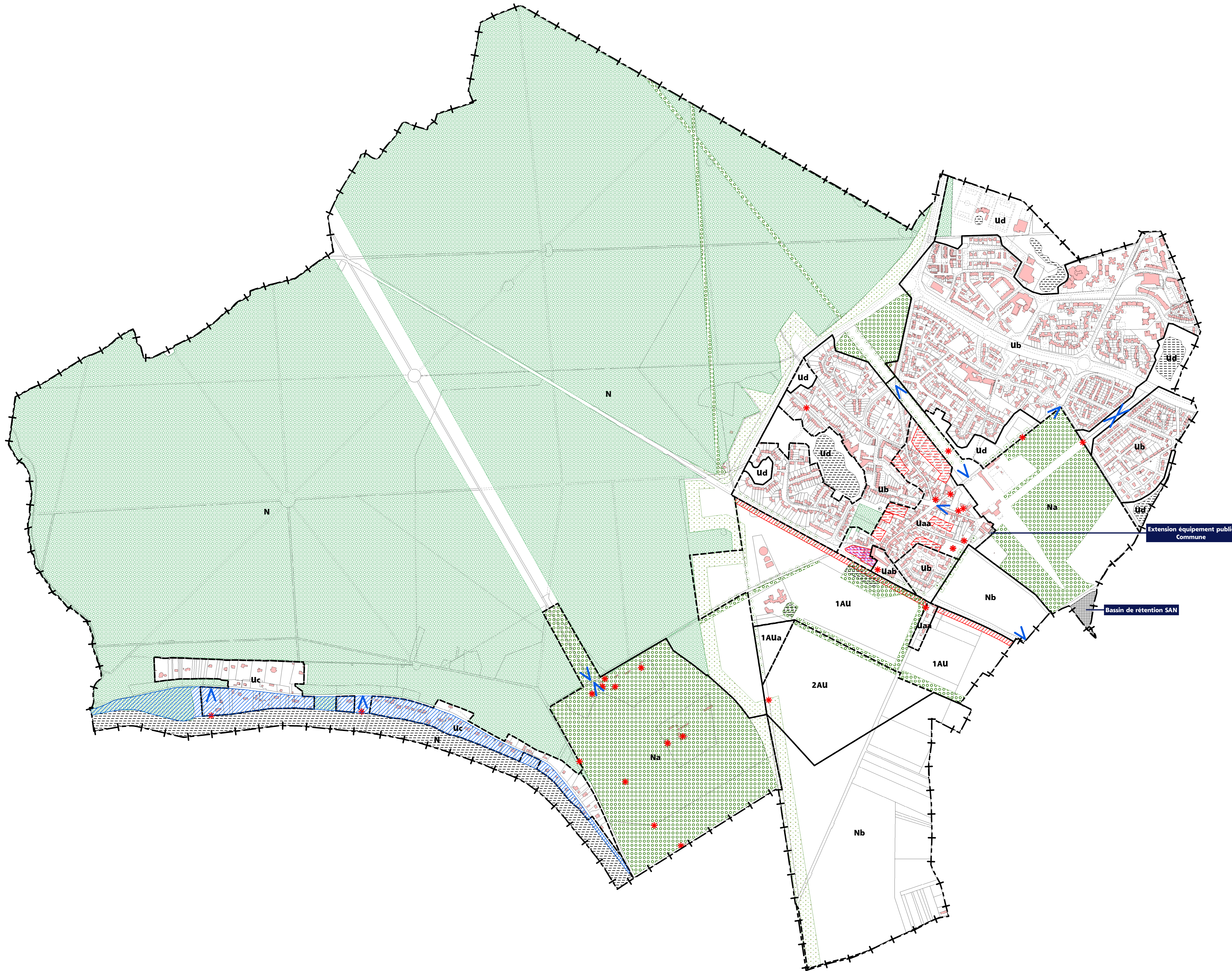
# PLAN LOCAL D'URBANISME

**MODIFICATION N° 2**  
4. DOCUMENT GRAPHIQUE

Ech.:1/5000

## 4.1 Zonage et dispositions thématiques : Le territoire

Rappel des décisions:  
Approbation le :  
20 septembre 2004  
Modification le :  
26 mars 2007  
Mise à jour le :  
28 août 2012  
Modification le :  
8 juillet 2013



- Limite communale
- Limite de secteurs
- Zone de constructibilité limitée
- Espace boisé classé à conserver
- Boisement à conserver ou à aménager
- Bande des lisières
- Alignement d'arbres à conserver
- Alignement d'arbres à créer
- Milieux humides à protéger
- Emplacement réservé
- Emplacement de logements sociaux
- Zone inondable
- Éléments du patrimoine à préserver
- Cône de vue
- Bande de recul des constructions

0 500 mètres